Depuis 50 ans auprès
des **agentes et agents publics**
de l'environnement



Commission administrative paritaire Voies navigables de France

Édito

Qu'est-ce que la CAP VNF ?

La Commission Administrative Paritaire (CAP) VNF est **une instance de représentation des personnels titulaires.** Elle intervient sur certaines **situations individuelles et décisions administratives concernant les agent·es, lorsqu'elles leur sont** défavorables**.**

Les représentant·es du personnel **y portent un regard syndical** sur les dossiers, **veillent au respect des règles et défendent les droits des agent·es**. Ils peuvent être consulté·es sur des décisions relatives à la titularisation, aux sanctions disciplinaires, aux refus de formation ou à certaines situations de carrière.

La CAP permet que chaque situation soit **examinée avec équité et que l'agent·e ne soit pas seul face à l'administration.**

Nos candidat·es

- **Éric Potdevin** PEVNF
- **Erika Gontier** PEVNF
- **Jérôme Magnier** PEVNF
- **Jean-Pierre Odorico** PEVNF
- **Aurélien Bernardie** PEVNF
- **Franck Huguenot** PEVNF
- **Mathias Martin** PEVNF
- **Vincent Petit** PEVNF

Derrière chaque situation, un·e agent·e

Au fil de notre engagement syndical, nous avons accompagné et défendu tes collègues confronté·es à des situations individuelles difficiles. Nous avons porté leurs dossiers, questionné l'Administration et défendu leurs droits. **Cette défense des agent·es, nous la faisons déjà sur le terrain.**

Ces situations demandent de l'écoute, de la disponibilité et de la persévérance. Il faut comprendre les difficultés rencontrées, analyser les éléments du dossier, rechercher des réponses et interpeller les interlocuteurs concernés. Notre engagement est de ne pas te laisser seul face à une décision qui peut entraîner des conséquences sur ta vie professionnelle.

Aujourd'hui, nous voulons pouvoir aller plus loin en siégeant en CAP VNF. Notre connaissance des services, des métiers et des réalités du terrain sera un atout pour examiner les situations individuelles, faire entendre ta voix et veiller au respect des règles et à l'équité de traitement.

Nous avons déjà défendu tes collègues ; demain, nous voulons aussi pouvoir le faire au sein de la CAP.



Notre expérience, notre engagement

À VNF, le Sne-FSU est présent au plus près des agent·es et des services. Notre connaissance des métiers, des organisations et des réalités du terrain nous permettra de t'accompagner et de défendre tes droits.

Au quotidien, nos représentant·es sont sollicités pour des décisions contestées, des difficultés liées au parcours professionnel ou des situations nécessitant un accompagnement syndical. Nous avons appris à **écouter, analyser les dossiers, questionner l'administration et défendre les personnels,** en nous appuyant sur les règles statutaires et la réalité du travail.

Notre proximité avec les agent·es constitue une véritable force pour intervenir en CAP VNF. Nous voulons mettre cette expérience au service de chaque dossier, avec la même exigence de **respect des règles, d'équité de traitement et de défense des droits.**

Avec tes élu·es Sne-FSU, nous porterons une attention particulière à chaque situation et nous veillerons à ce que ta voix soit entendue. **Parce que derrière chaque dossier, il y a un agent·e, son parcours et ses droits.**

Pour les quatre prochaines années, nous voulons faire de la CAP VNF un outil de défense des personnels. Tes élu·es seront présents pour examiner consciencieusement les situations individuelles, questionner les décisions de l'administration et veiller au respect des règles et des droits des agent·es.

Nous défendrons une approche fondée sur **l'équité de traitement, la transparence et le respect des parcours professionnels.** Lorsqu'une décision individuelle est susceptible de pénaliser un·e agent·e, nous voulons que sa situation soit examinée avec attention et que ses arguments soient entendus.

Notre connaissance des services et notre proximité avec les agent·es nous permettront d'appréhender les conséquences des évolutions à VNF sur les parcours professionnels. Les changements d'organisation, de missions ou de conditions de travail doivent s'accompagner d'un véritable dialogue et d'une information claire.

Être élu·e en CAP VNF, c'est avoir la possibilité d'agir concrètement pour te défendre. Nous voulons exercer pleinement ce mandat, avec sérieux, proximité et détermination, afin que chaque agent·e puisse faire valoir ses droits.

Pour les quatre prochaines années, votez Sne-FSU !



4 raisons de voter Sne-FSU

Depuis plus de 50 ans, nous nous tenons aux côtés des agent·e·s du Ministère de l'Écologie, des territoires, des transports et de la mer. **Vos métiers et missions, nous les connaissons vraiment.** Vos difficultés aussi. Aujourd'hui, alors que le service public et les politiques de l'environnement sont plus menacés que jamais, vous allez choisir celles et ceux qui vous représenteront face à l'Administration pour les 4 prochaines années. Aujourd'hui, **voter Sne-FSU** c'est voter pour un syndicat à la hauteur des enjeux.

Donnez-nous les moyens de poursuivre nos combats :

- **Parce que vous êtes notre priorité :** le Baromètre social 2025 a parlé. La souffrance au travail est plus que jamais une réalité dans notre Ministère, et nous la combattons sur tous les fronts.
- **Parce que nous nous adressons à toutes et tous :** catégorie A, B ou C, contractuel·les ou titulaires, nous refusons le corporatisme et défendons tout le monde sans distinction.
- **Parce que nous sommes forts ensemble, et que notre voix porte :** des couloirs de votre administration jusqu'à ceux du Ministère, nous sommes partout, pour vous faire entendre et vous défendre.
- **Parce que nous nous battons pour un service public à la hauteur de l'urgence écologique et sociale :** face à la casse du service public et au désengagement de l'État sur les questions de l'environnement, nous ne lâcherons rien.

Votez pour vos représentant·e·s du Sne-FSU !

Sne Syndicat national de l'environnement

F.S.U. Écologie Territoires